

Domaine : **Politiques de l'emploi**

Rubriquage : Actualité – Emploi – Entreprises – Collectivités territoriales

La maison de l'emploi de Marseille initie un « Comité d'orientation pour l'emploi », instance stratégique de 150 acteurs de l'emploi

La maison de l'emploi de Marseille initie un « Comité d'orientation pour l'emploi » qui « ne constitue pas une autre couche dans le millefeuille des acteurs de l'emploi à Marseille, mais répond à la nécessité d'une gouvernance renouvelée du territoire, c'est-à-dire l'organisation du dialogue entre l'ensemble des acteurs et la recherche de conclusions partagées pour construire une stratégie cohérente de développement de l'emploi », indique à l'AEF Jacques Rocca Serra, adjoint au maire de Marseille délégué à l'emploi et président de la maison de l'emploi de la ville. Le Comité d'orientation pour l'emploi, installé officiellement jeudi 29 septembre 2011, joue « un rôle d'observation, de diagnostic et de proposition quant à l'élaboration du plan d'actions de la maison de l'emploi, et un rôle de mise en cohérence et de recherche de complémentarités dans la mise en oeuvre des plans d'actions de toutes les parties prenantes au développement de l'emploi », ajoute Jacques Rocca Serra. Le cahier des charges national des maisons de l'emploi pour la période 2011-2014 prévoit la création d'instances stratégiques destinées à alimenter les instances de gouvernance de ces structures en termes de réflexions stratégiques, définition de leurs grandes orientations et suivi des projets engagés (AEF n°[123403](#)). « Certaines maisons de l'emploi ont déjà mis en place ce type d'instances, mais de manière plus modeste. À Marseille, nous avons souhaité rassembler tous les acteurs de l'emploi, en dépassant le champ des membres du conseil d'administration (1) de la maison de l'emploi », précise Laurence Fontaine, directrice de la maison de l'emploi. « Ce Comité va permettre non seulement le débat entre les principaux acteurs du marché du travail, mais aussi le partage du diagnostic socio-économique du territoire avec la définition des grands enjeux en termes d'emploi. Pour agir, il faut que tout le monde soit d'accord sur le diagnostic et les actions à mettre en oeuvre. Et pour bien agir, il faut coordonner. »

CINQ COLLÈGES DE PARTENAIRES

Le Comité d'orientation pour l'emploi sera composé de cinq collèges réunissant environ 150 personnes en session plénière, une à deux fois par an : partenaires sociaux (organisations syndicales représentatives des employeurs et salariés), partenaires du monde économique (chambres consulaires, fédérations professionnelles, entreprises et associations d'entreprises), organismes de formation ou d'insertion et de la création d'entreprise, universités et chercheurs, et, enfin, représentants institutionnels impliqués dans les politiques d'emploi.

Le Comité est doté d'un comité de pilotage composé de représentants des différents collèges (2), chargé de la préparation des sessions plénières, ainsi que

du suivi et de l'évaluation des réflexions et des actions à mener.

Des commissions techniques composées d'experts feront des propositions sur les actions à mettre en oeuvre dans le cadre de « quatre axes d'intervention » : « l'accompagnement du développement économique et de l'attractivité du territoire », « l'élévation du niveau de qualification des publics et l'évolution des besoins en ressources humaines pour répondre aux besoins en compétences des entreprises », « la mobilité comme enjeu d'accès et de maintien en emploi, ainsi que de développement territorial », et « garantir l'égalité des chances sur le territoire marseillais ».

DE NOUVELLES ACTIONS PARTENARIALES DANS QUATRE AXES

Ces axes sont définis par le premier diagnostic emploi-formation du territoire rassemblant les communes de Marseille, Allauch, Plan-de-Cuques et Septèmes-les-Vallons, réalisé par le comité de pilotage et différents groupes techniques, et validé par le Comité d'orientation lors de sa première session. « Nombre d'actions de la maison de l'emploi de Marseille et de ses partenaires répondent déjà aux quatre enjeux identifiés. Nous partirons de cette base pour faire évoluer la stratégie globale et co-construire de nouvelles actions partenariales avec tous les acteurs du comité, qui sont invités à agir de manière concrète et concertée en fonction de leurs champs de compétences », explique Laurence Fontaine.

Le diagnostic constitue une actualisation de celui réalisé par l'État avant la création de la maison de l'emploi, en 2005. Il a pour particularité de « mettre Marseille en perspective dans le temps, depuis 1999, et par rapport à d'autres communes françaises, principalement Lille et Lyon comparables en terme de bassin d'emploi et de population, ainsi que Nice, Bordeaux et Toulouse », indique Laurence Fontaine. « Il bat en brèche un certain nombre d'idées reçues », souligne-t-elle. Par exemple, le territoire métropolitain marseillais n'abrite pas plus d'emplois publics qu'ailleurs, ni plus de jeunes, et crée davantage d'entreprises.

(1) Les membres du conseil d'administration de la Maison de l'emploi de Marseille : Afp, CCI Marseille-Provence, Cité des métiers de Marseille, Chambres de métiers et de l'artisanat des Bouches-du-Rhône, Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, CGPME, conseil régional Paca, Etat, établissement public d'aménagement Euroméditerranée, Mission locale de Marseille, Plie, Pôle emploi, UPE 13 (Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône) et Ville de Marseille. (2) Les membres du comité de pilotage sont les membres du conseil d'administration de la Maison de l'emploi de Marseille, des entreprises, la plupart labellisées « Empli'tude » (AEF n° [105921](#)) : Acta Vista, BNP Paribas Finance, Carniel, GFC Construction, Eurocopter, Manpower France, Onet et Synergies, des partenaires sociaux : CFDT, CFE-CGC, CFTC et FO, et des experts : Agam (Agence d'urbanisme de l'agglomération de marseille) et université de la Méditerranée (Aix-Marseille-II).

Contact : Maison de l'emploi de Marseille, Laurence Fontaine, directrice, 04 88 15 16 30